

Le Belli...mot Express



Syndicat Soutien Scolaire Bellimont



Confédération des syndicats nationaux

Année 2017, Numéro 1
Parution : Février 2017

NÉGOCIATION LOCALE - SUIVI



Les négociations locales avec la partie patronale concernant nos adaptations locales et nos arrangements locaux sont amorcées. Une première rencontre a eu lieu le 10 février dernier et d'autres rencontres sont prévues aux deux semaines environ. Les membres

participants au comité de négociation syndical sont : Martine Robichaud, Valérie Syvrais et Clément Dufour.

Des validations seront à faire avec vous concernant certains mandats que les membres nous ont confiés lors de la dernière assemblée générale. Donc, nous avons prévu une **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE** qui aura lieu **MARDI, LE 21 MARS 2017 À 19H00.**

Veillez mettre cette date à votre agenda !

La convocation officielle vous parviendra dans les semaines à venir ainsi que les points qui y seront traités. Les principaux sujets seront :

- Séance d'affectation des TÉS et des PÉH (bassin)
- Liste d'ancienneté (TÉS vs PÉH vs SG)
- Autres sujets à venir

Nous sommes dans l'obligation de faire cette rencontre en une seule assemblée générale mais

lorsqu'il y aura entente finale avec la partie patronale, nous prévoyons, s'il n'y a pas de changement, faire des tournées de secteur afin de vous présenter le tout.

CONVENTION COLLECTIVE

En ce qui concerne l'impression de **notre convention collective S6 2015-2020**, les syndicats du secteur scolaire ont reçu quelques exemplaires en format papier. La semaine dernière, un exemplaire de celle-ci a été envoyé à la secrétaire de votre école et/ou établissement par le courrier interne. Cette convention collective doit être mise à la disposition de tout le personnel de soutien. Informez-vous à votre secrétaire de l'endroit où elle sera placée afin que vous puissiez la consulter au besoin. Pour le centre administratif, il y en aura une dans tous les services.

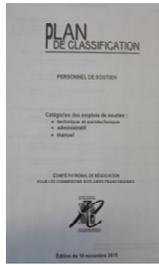


Nous vous rappelons qu'elle est aussi disponible en format électronique sur notre site Internet et sur le site du CPNCF. Voici les liens :

- **Notre site Internet :**
<https://sssbellimont.wordpress.com/tout-les-documents-officiels-de-votre-syndicat/>
- **CPNCF** (Comité patronal de négociation des commissions scolaires francophones)
<http://cpn.gouv.qc.ca/cpnf/conventions-collectives/personnel-de-soutien-2015-2020/s6-feesp-csn/>

PLAN DE CLASSIFICATION

Pour **le plan de classification**, une mise à jour a été faite à la demande de notre secteur scolaire. Il a été ajouté la définition de « autorité compétente ». La correction apparaît à la clause 3.1, deuxième alinéa du document. Il n'y aura pas de copie papier, il sera donc disponible en format électronique sur notre site Internet et sur le site du CPNCF. Voici les liens :



- **Notre site Internet :**
<https://sssbellimont.wordpress.com/tout-les-documents-officiels-de-votre-syndicat/>
- **CPNCF** (Comité patronal de négociation des commissions scolaires francophones)
<http://cpn.gouv.qc.ca/cpnf/plans-de-classification/personnel-de-soutien/>

ÉQUITÉ SALARIALE

Le 14 février dernier, nous avons reçu un communiqué de notre fédération (FEESP) en ce qui concerne l'équité salariale 2010 et 2015.

Pour l'équité 2010 : Notre fédération nous indique qu'il y a eu plusieurs rencontres de conciliation tout au long de la dernière année avec le Conseil du trésor afin d'en arriver à un règlement des plaintes déposées en vertu de l'exercice de maintien 2010. Cette conciliation a été amorcée en 2013. Notre fédération soutient que le Conseil du trésor n'a pas évalué correctement certaines catégories d'emploi du personnel de soutien en éducation, privant ainsi plusieurs salariés(es) des ajustements salariaux auxquels ils ont droit. **Pour notre syndicat, les emplois touchés sont : secrétaire d'école et de centre et technicien(ne) en service de garde.**

Notre fédération avait espoir d'en arriver à un règlement pour l'ensemble des plaintes avant la fin de l'année 2016. En effet, en octobre dernier, elle a déposé une nouvelle proposition. Depuis ce temps, le Conseil du trésor doit offrir une réponse détaillée mais il n'a toujours pas

répondu à la dernière proposition. Notre fédération continue de tout mettre en œuvre pour en arriver à un règlement satisfaisant et elle demeure confiante d'y arriver. Elle a clairement indiqué à la personne en charge de la conciliation au Conseil du trésor qu'il est maintenant le temps de répondre !!!!

Pour l'équité 2015 : Notre fédération a déposé de nouvelles plaintes. Des enquêtes sont en cours afin de peaufiner leur argumentaire visant à réviser la valeur des catégories d'emploi à prédominance féminine ayant connu une modification significative de tâche ou d'exigence entre 2011 et 2015. Elle nous tiendra au courant de leur démarche. Présentement, les emplois touchés ne nous ont pas été dévoilés.

Nous vous informerons aussitôt qu'il y aura des avancés dans le dossier autant pour 2010 que 2015... **À suivre !**

AUGMENTATION SALARIALE



N'oubliez pas.... À compter **du 1er avril 2017**, il y aura une **majoration des échelles salariales de 1,75%**. Ce taux sera en vigueur jusqu'au 31 mars 2018.

CALENDRIER DES JOURS CHÔMÉS PAYÉS 2017-2018

Le calendrier des jours chômés et payés 2017-2018 est maintenant officiel et a été envoyé par la commission scolaire dans tous les établissements pour affichage. Comme prévu à notre convention collective, la commission scolaire a consulté votre syndicat avant de rendre celui-ci officiel.

À NOTER À VOTRE AGENDA



- ✓ **Le 8 mars :** **Journée de la FEMME**
- ✓ **Le 21 mars :** **Assemblée générale**

OUVRIERS SPÉCIALISÉS – SUIVI

Dans le même envoi que le présent journal, vous trouverez en pièce jointe, un communiqué concernant un suivi sur l'application de la prime des ouvriers spécialisés.

FORMATIONS AU SEIN DU COMITÉ EXÉCUTIF

Votre comité exécutif est actif et se tient à la page afin de mieux répondre à tous les besoins des membres. Des membres de l'exécutif ont suivi plusieurs formations et ont assisté à des journées thématiques depuis le début de janvier. En voici la liste :

- Formation sur la nouvelle convention collective
- Formation « Exécutif 1 »
- Formation « Exécutif 2 »
- Formation pour contrer le harcèlement et la violence en milieu de travail
- Journée thématique sur le cadenassage
- Journées thématiques en santé mentale
- Journée thématique en santé-sécurité

SEMAINE DE RELÂCHE

On souhaite à tous les membres une **BELLE SEMAINE DE RELÂCHE !**

Veillez prendre note que les bureaux du syndicat seront fermés du 6 au 10 mars 2017.

Pour toute urgence: Veuillez nous envoyer un courriel ou laisser un message sur la boîte téléphonique du syndicat. Un retour vous sera fait dans les plus brefs délais.



JOURNÉE INTERNATIONALE DES FEMMES 2017

Cette année, c'est sous le thème « **L'ÉGALITÉ SANS LIMITES** » que se déroulera la journée internationale des femmes le 8 mars prochain.

Pourquoi ce thème ?

L'accès des femmes à l'égalité est sans cesse limité. L'impact sexiste des mesures d'austérité dont les coupes dans les services publics, les multiples violences contre les femmes et notamment les femmes autochtones, l'absence d'équité salariale pour de nombreuses femmes, la privatisation des services de garde éducatifs, la discrimination systémique en emploi qui perdure pour toutes les femmes et en particulier pour les femmes racisées ou en situation de handicap, le mythe de l'égalité déjà-là : la liste des barrières dressées devant les femmes semble se reproduire à l'infini. N'oublions pas que la force du mouvement féministe réside dans sa capacité de lutter pour que disparaissent toutes les barrières qui nous freinent. Notre objectif : l'égalité sans limites ... d'où le signe de l'infini en forme de 8.



Les mots à l'intérieur du 8 nous rappellent que les féministes se mobilisent partout au Québec pour revendiquer une véritable égalité entre les femmes et les hommes, entre les femmes et entre les peuples. Les valeurs portées par le mouvement féministe rompent le cercle des inégalités. Elles ouvrent sur un monde d'égalité et de justice sans limites pour toutes! **Le Collectif 8 mars fait appel à vous pour défendre nos droits !**

Des affiches et des collants ont été envoyés dans vos établissements. N'hésitez pas à les utiliser!

**BONNE JOURNÉE À TOUTES
LES FEMMES !**

FONDACTION CSN

Créé il y a 20 ans, Fondation contribue au maintien et à la création d'emplois de qualité. Il recueille de l'épargne-retraite auprès des Québécoises et Québécois pour l'investir dans des entreprises sur l'ensemble du territoire, dans une perspective de développement durable. En accompagnant les entreprises dans la prise en compte des enjeux liés au développement durable, Fondation vise des retombées économiques, sociales et environnementales positives pour le Québec.

En plus de la déduction REER, une cotisation à Fondation donne accès à des crédits d'impôt de 35% pour l'année d'imposition 2016. Une cotisation maximale de 5000\$ par année est admissible aux crédits d'impôt pour fonds de travailleurs.

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec notre représentant. Ses coordonnées sont :

Eric Larouche
Resp. Fondation Région Québec-Chaudières-
Appalaches
eric.larouche@fondation.org
581-984-3798

SAVIEZ-VOUS QUE...?

Depuis la signature de notre convention collective.....

Une personne à temps complet qui se prévaut du programme de réduction du temps de travail peut le faire pour un maximum de 20% de sa semaine de travail à condition que le congé soit pris en journée complète ou en demi-journées. (annexe 6)



plus qu'un REER

EXEMPLE
10 \$ NET PAR PAIE
AUX 2 SEMAINES
713 \$ REER ACCUMULÉ PAR ANNÉE

DONNER DU SENS À L'ARGENT

SIMPLIFIEZ-VOUS LA VIE AVEC LA RETENUE SUR LE SALAIRE !

Offrez-vous un REER avantageux et socialement responsable. Profitez aussi des crédits d'impôt de 35 %, en plus de la déduction REER. Préparez votre retraite sans déséquilibrer votre budget en profitant des économies d'impôt immédiatement, à chaque paie !

Fixez le montant que vous voulez cotiser. Votre employeur le prélèvera sur votre paie et le versera à votre REER.

Préparez votre retraite à votre rythme !

* Estimation faite selon les règles fiscales applicables pour l'année d'imposition 2016 et un taux marginal d'impôt de 28,53 %.

fondation.com

FONDACTION CSN POUR LA COOPÉRATION ET L'EMPLOI

Il s'agit d'un placement dont la valeur et le rendement fluctuent; le passé n'est pas indicatif du futur. Ces titres sont placés au moyen d'un prospectus contenant de l'information détaillée importante à leur sujet, notamment sur les frais. Avant d'investir, veuillez consulter le prospectus sur fondation.com.



plus qu'un REER

EXEMPLE
70,13 \$ NET PAR PAIE
AUX 2 SEMAINES
5000 \$ REER ACCUMULÉ PAR ANNÉE

DONNER DU SENS À L'ARGENT

SIMPLIFIEZ-VOUS LA VIE AVEC LA RETENUE SUR LE SALAIRE !

Offrez-vous un REER avantageux et socialement responsable. Profitez aussi des crédits d'impôt de 35 %, en plus de la déduction REER. Préparez votre retraite sans déséquilibrer votre budget en profitant des économies d'impôt immédiatement, à chaque paie !

Fixez le montant que vous voulez cotiser. Votre employeur le prélèvera sur votre paie et le versera à votre REER.

Préparez votre retraite à votre rythme !

* Estimation faite selon les règles fiscales applicables pour l'année d'imposition 2016 et un taux marginal d'impôt de 28,53 %.

fondation.com

FONDACTION CSN POUR LA COOPÉRATION ET L'EMPLOI

Il s'agit d'un placement dont la valeur et le rendement fluctuent; le passé n'est pas indicatif du futur. Ces titres sont placés au moyen d'un prospectus contenant de l'information détaillée importante à leur sujet, notamment sur les frais. Avant d'investir, veuillez consulter le prospectus sur fondation.com.

QUESTIONS OU BESOIN D'INFORMATION ?

N'hésitez pas à communiquer avec nous. Nous sommes là pour vous!

Syndicat Soutien Scolaire Bellimont

 **418 248-7934**

 (Sans frais) **1-877-248-7934**

 **418 241-9216**

 **418 248-7950**

 **Site web** sssbellimont@globetrotter.net
<http://sssbellimont.wordpress.com/>